



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 09 janvier 2024 à 09:00

ORDRE DU JOUR – AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL

14/11/23 ; 05/12/23 et 19/12/23

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/31764-23	Madame FLOWER-BASALDELLA	Avenue du Cor de Chasse 31 isoler une toiture par sarking et créer un chien assis en façade arrière d'une habitation unifamiliale	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
2.	09:15	PU/31847-23	Monsieur LEFEVRE	Avenue de la Tenderie 11 régulariser l'aménagement d'une véranda, le remplacement de châssis et de la porte de garage et le remplacement d'une toiture à 3 pans par une toiture plate	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)
3.	09:30	PU/31768-23	Monsieur et Madame PODETTI	Avenue Léopold Wiener 135 construire une annexe en zone de retrait latéral	X	dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)

4.	09:50	PU/31736-23	Monsieur ARENS	Avenue des Noisetiers 69A régulariser les modifications des abords exécutés en zones de retrait latéral et arrière (chemin d'accès, déblais et terrasses) et le remplacement de la haie et de la clôture de séparation avec le chemin communal, et placer un abri vélos de 9m ² et un nouveau portail.	X	Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir
5.	10:15	PU/31760-23	HOTEL INTERNATIONAL PROMOTION S.A.	Boulevard du Souverain 1 transformer un ensemble composé d'un restaurant, d'une brasserie et de logements en un restaurant, une brasserie, un atelier de boulangerie, un coworking et des logements.	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)